

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP F.-X.-GARNEAU  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2016 À 12 H 00**

**Présences**

(Voir annexe 1)

Ordre du jour

0. Procédures initiales

- 0.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum
- 0.2 Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2016

1. Cotisation ASSÉ

2. Actualisation des positions

3. Procédures terminales

- 3.1 Levée de l'assemblée

**00- PROCÉDURES**

**0.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum**

Sarah Robinson-Arsenault constate le quorum et déclare l'ouverture à 12 h 25.

**0.2 Élection de la présidence et au secrétariat d'assemblée**

AG-18-02-16.01 Sarah Robinson-Arsenault propose, appuyé par Marie-Pierre Rancourt que Olivier Amiot soit président et qu'Émilie Ménard soit secrétaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

AG-18-02-16.02 Sarah Robinson-Arsenault propose, appuyé par Gabrielle Poirier l'adoption de l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**0.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2016**

AG-18-02-16.03 Rosalie Genet propose, appuyé par Marie-Clarys Taillon l'adoption du procès-verbal du 4 février 2016.

**02- COTISATION ASSÉ**

AG-18-02-16.04 Sarah Robinson-Arsenault propose, appuyé par Marie-Clarys Taillon une présentation de 5 minutes de Marc, représentant, sur l'ASSÉ suivi de questions et réponses.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Marc fait une courte présentation.

- AG-18-02-16.05 **Louis Gauthier-Desmeules propose, appuyé par Humberto Villarino Campos une plénière de 20 minutes.**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La période de plénière se conclue après 4 minutes 10 secondes.

- AG-18-02-16.06 **Gabrielle Poirier propose, appuyé par Marie-Pierre Rancourt :**

**«Considérant que les cotisations actuelles suffisent à peine à fournir l'argent nécessaire pour boucler le budget de l'ASSÉ;**

**Considérant qu'une augmentation des cotisations permettrait d'abolir les frais d'instance et d'instaurer une politique de remboursement du transport;**

**Considérant qu'une augmentation des cotisations permettrait d'établir un réel fond de grève en prévision des années à venir;**

**Considérant qu'une augmentation des cotisations permettrait d'assurer un financement pérenne du fond légal de l'ASSÉ;**

**Considérant qu'une augmentation des cotisations permettrait aux plus grandes associations étudiantes d'assumer une partie du fardeau financier des plus petites, dans une perspective de solidarité syndicale;**

**Que l'AGÉCFXG se positionne en faveur d'une augmentation des cotisations de l'ASSÉ de 75¢ par session, totalisant 1,50\$ par an.**

**Que l'AGÉCFXG invite les autres associations membres de l'ASSÉ à se positionner en faveur de cette hausse, dans une perspective d'inclusion des associations hors Montréal.»**

- AG-18-02-16.07 **Amendement par Keven Parent, Élisabeth Michaud-Jobin appuie : une augmentation de 50 cents de plus avec option de donner un montant supplémentaire au choix des individus lors de l'inscription.**

*Il y a opposition à l'amendement.*

**Vote**

**Pour : 5**

**Contre : 43**

**Abstention : 7**

**BATTUE À LA MAJORITÉ**

Retour à la proposition # AG-18-02-16.06

**PERTE DE QUORUM À 13 H 05.**

**03- PROCÉDURES TERMINALES**

**3.1 Levée de l'assemblée**

---

Olivier Amiot  
président d'Assemblée

---

Émilie Ménard  
secrétaire d'Assemblée

Document de travail